

plein de modération : “Monsieur le président,
“ dit-il, c’est parce que cette question soulevée
“ par l’honorable député d’York, (M. Foster),
“ est dans une certaine mesure une question lé-
“ gale que j’ose demander l’indulgence de cette
“ Chambre pour quelques minutes ce soir. C’est
“ avec beaucoup de déférence que je parle en
“ présence de tant de membres éminents de ma
“ profession siégeant à votre droite et à votre
“ gauche, monsieur, et c’est aussi avec beau-
“ coup de défiance que j’ose succéder à un
“ orateur de l’habileté et de l’expérience de
“ l’honorable ministre du commerce.”

Une si belle retenue attire inévitablement les sympathies de l’auditoire. On ne peut s’empêcher de porter attention à l’orateur qui commence par autant de réserve. M. Borden se montra l’égal de sir Richard à qui il prouva, constitution en mains, que hors les cas de nécessité urgente et imprévue, le cabinet ne doit pas émettre ces mandats. L’enchaînement rigoureux des syllogismes démontra à la Chambre étonnée que le ministère compterait à l’avenir le député de Halifax dont la vigueur intellectuelle aimait à se dérober sous les apparences d’une parfaite modestie. Les membres de l’opposition, quelque peu accablés par la déroute de leur parti, constatèrent avec une satisfaction vive qu’ils avaient recruté un “debater” capable de relever leur prestige. Après n’avoir siégé que quinze jours au parlement, M. Borden figurait au